

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en SUISSE, & à GENEVE, depuis le mois dernier.

I. **D**epuis la résolution prise de tenir un Congrès à Lille pour régler les limites des Etats de S. M. d'un côté, & ceux de l'Empereur & de l'Empire de l'autre, les Etats Généraux des Provinces Unies ont fait faire par leur Ministre beaucoup d'instances afin d'obtenir la permission d'y envoyer un; mais la Cour a été jusqu'au mois de Juin avant de leur donner à ce sujet la déclaration suivante, comptant par ce délai que L. H. P. ne reviendroient plus à la charge, & le prendroient pour un refus, ou du moins dans le même esprit qui les porta à ne pas trouver bon de recevoir un Ministre du Roi aux Conférences d'Anvers. Voici le précis de cette déclaration.

„ Le Roi Très - Chrétien toujours attentif à
 „ donner des preuves de la considération qu'il a
 „ pour les Etats Généraux, & de ses dispositions
 „ à les obliger dans tout ce qui dependra de lui,
 „ consentiroit, sans hésiter, à admettre des Com-
 „ missaires de L. H. P. aux Conférences qui doivent
 „ se tenir à Lille pour régler les limites de ses
 „ Etats d'un côté, & ceux de l'Empereur & de
 „ l'Empire de l'autre, si l'ajustement de cette affaire
 „ n'étoit pas un ouvrage qui le regarde simplement
 „ & S. M. Imp. Le Roi & l'Empereur en concluant
 „ le dernier Traité de Paix, convinrent de fixer
 „ un tems pour ce Reglement, qui parut d'autant
 „ plus nécessaire, que son défaut a donné plus d'une
 „ fois